



Comité Directeur
5 et 6 décembre 2014
Charte des officiels

Sommaire

- Situation d'avancement des travaux
- Evolution des contenus

Point d'avancement des travaux

- Cahier des charges transmis à l'équipe informatique
- Adaptation mineure de certains paramètres pour faciliter la mise en œuvre

Point d'avancement des travaux

- Sites tests qui travaillent pour définir au plus juste la valeur des paramètres
 - Ligues: Provence, Lyonnais
 - Comités: Essonne, Bas-Rhin, Vosges, Haute-Vienne, Nord, Gard
- *Propositions lors du CD du 6 mars 2015*

Point d'avancement des travaux

- Actions en cours ou à entreprendre:
 - Recensement et validation des écoles d'arbitrage clubs
 - Construire le e-learning des officiels clubs
 - Identifier et valider les officiels club, les parrains, les tuteurs
 - Formations OTM à mettre en place pour:
 - Permettre à un OTM Club d'acquérir le niveau d'aptitude CF2, pour répondre au principe de l'OTM CR / CV
 - Permettre à un OTM niveau CF2 d'acquérir le niveau d'aptitude. Ceci permettra permettre aux clubs NM1, E PRO A, NM2, LF2 et NF1 de répondre au principe de l'OTM CR

Point d'avancement des travaux

- Une alerte
 - L'objectif cible des indemnités d'arbitres pour la saison 2016/2017
 - Des Comités ou Ligues sont éloignés de l'objectif.....et n'ont rien fait cette saison

Les évolutions du texte – Référence V23

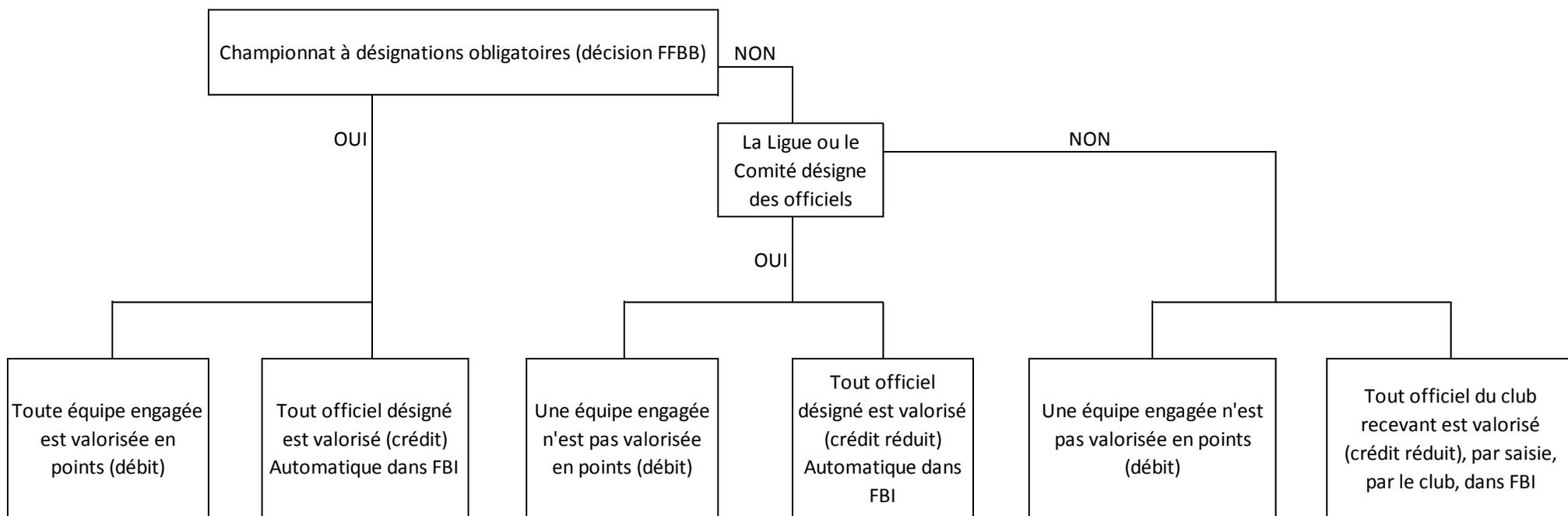
- Deux niveaux d'école d'arbitrage club
- Le cas de l'union
- Le cas de la CTC
- Plus d'OTM CV en NF2

Les évolutions du texte – Référence V23

- La FFBB fixe les championnats à désignation obligatoire d'arbitres et/ou d'OTM

Championnat à désignations obligatoires (décision FFBB)			
Niveau de compétition		Désignation obligatoire d'arbitres	Désignation obligatoire d'OTM
Championnats de France Senior	Toutes divisions sauf NF3	Oui	Oui
	NF3	Oui	Non
Championnats de France Jeunes		Oui	Non
Championnats Régionaux (Seniors et Jeunes)		Oui	Non
Championnats départementaux	Senior qualificatif régional	Oui	Non
	Autres	Non	Non

Les évolutions du texte – Référence V23



Les principes à travailler

- Comment traiter les championnats, non à obligation de désignations, sur lesquels certaines structures désignent
 - Enquête à partir vers les Ligues et Comités pour connaître la situation
- Quelle répartition entre les structures pour les pénalités financières
- Quelle gestion des points « Passion Club »

Et désormais une adresse générique:

chartedesofficiels@ffbb.com

Posez vos questions, nous y répondrons



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com